

fête de la Science

Appel à projet Région Grand Est

4 > 14 octobre 2024

#FDS2024

Partage

Créativité

Convivialité

Responsabilité

Sommaire

Qu'est-ce que la Fête de la science ?	3
Devenez acteur de cette opération nationale.....	3
Qui peut participer ?	3
Quand ?	3
Où ?.....	3
Pourquoi ?.....	3
Sous quelle forme ?	4
Pour qui ?.....	4
Sur quelle thématique ?.....	4
Comment déposer son projet ?	5
Règles de labellisation Fête de la science	6
Règles de communication	7
Calendrier 2024.....	7
Contacts	8

Qu'est-ce que la Fête de la science ?

Organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 1991, la Fête de la science est le **rendez-vous incontournable de culture scientifique**, qui se déroule chaque année en octobre en France métropolitaine et en novembre en outre-mer et à l'international.

La Fête de la science, ouverte à tous et gratuite, est un **évènement phare du dialogue science-société** et permet la rencontre des publics avec les acteurs de la recherche et de la culture scientifique. Ainsi, chaque année, chercheurs, doctorants, enseignants et institutions culturelles partagent, avec petits et grands, leur enthousiasme pour les sciences à travers de nombreuses expériences, animations, conférences, spectacles, portes ouvertes, etc.

Dans le Grand Est, la Fête de la science est pilotée par la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI), la Région Grand Est, la coordination régionale et les coordinations départementales.

Devenez acteur de cette opération nationale

Qui peut participer ?

Organisation publique, privée, associative, du domaine de la science, de la recherche, de l'innovation, de la production industrielle et technique, de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, des arts et des médias, du patrimoine..... peuvent participer à la Fête de la science et intégrer le programme officiel (sous réserve de labellisation par le comité de labellisation).

Quand ?

Du 4 au 14 octobre 2024 en France métropolitaine

Où ?

Dans votre structure ou celle d'un partenaire, dans un lieu public ou dans l'un des villages de sciences. Pour connaître les grandes opérations de votre département pour cette édition 2024, nous vous invitons à vous rapprocher de votre coordination territoriale.

Pourquoi ?

- Susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens, quel que soit le niveau de connaissance
- Rendre accessibles les sciences et les techniques par une approche concrète et conviviale
- Encourager les vocations scientifiques
- Partager le plaisir des sciences et techniques
- Donner une vision de la recherche proche des préoccupations de chacun
- Partager les savoirs, mieux comprendre le monde qui nous entoure et les enjeux de la recherche
- Faire connaître et inciter les habitants à prendre part à des projets de sciences participatives

Sous quelle forme ?

En tant que participant, vous pouvez proposer :

- Un **évènement ponctuel** ou une **animation** (atelier, conférence, exposition, jeu, rencontre/débat, spectacle, visite)
/!\ Cette forme de participation peut être intégrée dans un évènement multi-animation comme un village des sciences ou un festival.
- Un **évènement multi-animations**, dès que vous proposez au moins deux évènements ponctuels qui sont liés entre eux. Il existe plusieurs types d'évènement multi-animations :
 - Un **village des sciences** rassemble un grand nombre d'animations de type « stands » ou d'évènements ponctuels, sur un **lieu unique** réunissant différents acteurs (associations, acteurs culturels, chercheurs...).
 - Un **festival** rassemble plusieurs animations ou évènements ponctuels sur **un ou plusieurs lieux**, et associe sciences au monde du spectacle et aux arts.
 - Un **parcours scientifique** rassemble plusieurs animations ou évènements ponctuels sur **différents lieux** liés par un fil conducteur (quête, jeu de piste...)

Toutes les thématiques, toutes les disciplines et tous les modes de médiation (atelier, exposition, escape game, conférence, portes ouvertes...) sont les bienvenus à condition de transmettre une information scientifique de qualité et adaptée à tous les publics.

Pour qui ?

Les évènements de la Fête de la science peuvent s'adresser à tous les publics de tous âges : individuels, familles, scolaires, seniors, curieux, sceptiques ou passionnés de sciences... mais peuvent aussi être réservés à un type de public (scolaires...). Ce ne sont pas des évènements dédiés aux professionnels.

Sur quelle thématique ?

La thématique nationale mise à l'honneur lors de l'édition 2024 est :

« Océans de savoirs »

L'eau et l'océan jouent un rôle central dans l'avenir de la Terre et de l'humanité. Son exploration et sa préservation constituent des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle. Patrimoine et bien commun, l'océan et l'eau abrite une extraordinaire biodiversité et représente un immense réservoir de richesses encore inexplorées. Couvrant 70% de la surface de la planète, il représente 97% de l'eau présente sur Terre et la France est le deuxième espace maritime mondial avec 20 000km de côtes et une superficie de 10 millions de km² sur l'ensemble des mers. La thématique « Océan de savoir » se place ainsi au cœur des préoccupations actuelles de notre société, du partage des connaissances jusqu'aux engagements politiques et citoyens au service de la protection des mers et de la conservation de notre patrimoine aquatique et maritime.

Une thématique qui résonne avec l'actualité 2024/2025

Cette thématique s'inscrit dans le cadre de l'Année de la mer. Celle-ci se déroulera de septembre 2024 à septembre 2025, en lien notamment avec la troisième conférence des

Nations unies sur l'océan, qui se tiendra à Nice en juin 2025, sous l'égide du Président de la République.

Une thématique qui engage l'ensemble des scientifiques

La thématique nationale est étendue en Grand Est à tous les milieux aquatiques et à la totalité du cycle de l'eau. Véritable laboratoire à ciel ouvert, l'océan est un milieu complexe qui mobilise un champ important de recherche, tant du point de vue des sciences fondamentales (sciences du vivant, physique-chimie, géologie...) que des sciences appliquées (énergies renouvelables, biotechnologie marine, aquaculture, gestion des risques naturels ...) et des sciences humaines et sociales (histoire, économie, géopolitique).

Une thématique populaire auprès du grand public

De tous temps, l'océan a suscité notre fascination et stimulé notre imaginaire. Longtemps redoutée pour sa puissance et son caractère imprévisible, la mer apparaît aujourd'hui comme un bien précieux dont il faut prendre soin. Au-delà du maritime, la thématique « Océan de savoirs » est une invitation à repousser l'horizon de nos connaissances scientifiques et expérimenter l'étendue de tous les savoirs.

Cette thématique permet de nombreuses pistes de réflexions

- Protection des écosystèmes et biodiversité
- Exploitation durable des milieux marins
- Contribution aux phénomènes climatiques
- Réduction de la pollution
- Cycle de l'eau, de la molécule au fonctionnement global
- Océan, société, économie et gouvernance
- Histoire, archéologie et patrimoine maritime

En Grand Est, les coordinations départementales vous invitent à vous inscrire dans la thématique nationale, qui sera privilégiée notamment en termes de communication, mais vous pouvez tout à fait proposer une animation sur une autre thématique tant qu'elle respecte les critères de labellisation.

Comment déposer son projet ?

Tout porteur de projet qui souhaite participer à l'édition 2024 de la Fête de la science doit candidater à l'appel à projets. Le porteur de projets doit se rapprocher de sa coordination territoriale pour l'accompagner dans les démarches à suivre et l'informer des grandes opérations dans son département (notamment les villages des sciences).

Pour déposer votre projet, il vous faudra [créer un compte sur le site national de la Fête de la science](#) en cliquant sur l'onglet « **Contribuer** » et inscrire votre ou vos projets en remplissant les champs obligatoires.

Vous souhaitez être **ORGANISATEUR d'un VILLAGE DES SCIENCES, d'un FESTIVAL ou d'un PARCOURS SCIENTIFIQUE**

- ➔ Inscrivez votre événement en sélectionnant « Évènement multi-animations »
- ➔ Inscrivez chaque activité/animation/événements ponctuels se rattachant à votre événement multi-animations de façon indépendante et lier-les à ce dernier

Vous souhaitez être **PORTEUR D'UN PROJET** entrant dans l'une de ces catégories :

1. Proposant un évènement ponctuel ou une animation *à intégrer dans un village des sciences ou un festival ou un parcours scientifique*
2. Proposant un évènement ponctuel ou une animation *hors d'un village des sciences, d'un festival ou d'un parcours scientifique*
 - ➔ Inscrivez votre évènement en sélectionnant « Évènement ponctuel »
 - ➔ Dans le cas 1, contactez votre coordination territoriale pour connaître les opérations d'envergure organisées dans votre département

/!\ Les données de votre projet renseignées en ligne seront examinées lors du comité de labellisation. Il faut donc remplir le plus précisément possible ces éléments.

Vous pouvez néanmoins à tout moment enrichir et affiner le contenu de votre évènement en vous connectant à votre espace personnel en ligne.

Règles de labellisation Fête de la science

Les projets déposés sont soumis et passés en revue lors du comité de labellisation, composé des coordinations départementale, de la Région Grand Est, de la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI), qui accorde ou non le label « Fête de la Science » selon les critères suivants :

- **CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE OU INDUSTRIEL**

Le projet déposé avoir un caractère scientifique, technique ou industriel.

- **DATES**

Tout évènement sera proposé avec au moins un jour inclus dans les dates officielles de la Fête de la science, soit du 4 au 14 octobre 2024, pour une cohérence d'ensemble et une communication optimale.

- **LA GRATUITÉ**

Ne peuvent être labellisés « Fête de la science » que les évènements gratuits, favorisant un libre accès à tous les publics.

- **LA VALIDATION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET LA NEUTRALITÉ**

En participant à la Fête de la science, le porteur de projet s'engage à garantir la qualité des informations scientifiques véhiculées et à identifier un référent scientifique, spécialiste de la discipline qui valide le contenu scientifique du projet. En cas de thème faisant l'objet de débats, le porteur de projet devra garantir l'objectivité et la neutralité des intervenants.

- **LA QUALITÉ DE LA MÉDIATION**

Le porteur de projet s'engage à proposer une médiation de qualité, qui doit être compréhensible et à la portée de tous.

- **LE RESPECT DU CALENDRIER**

Le porteur de projet s'engage à transmettre toutes informations nécessaires demandées pour la constitution des programmes et des différents outils de communication. Après la

manifestation, il s'engage également à renseigner l'enquête d'évaluation dans les délais imposés, pour la constitution du bilan régional de la Fête de la science.

Seuls les projets labellisés intégreront le programme officiel de la manifestation et pourront bénéficier des outils de communication officiels.

Votre coordination territoriale vous informera des résultats de labellisation.

Règles de communication

Il est obligatoire de **mentionner les partenaires financiers** dans tous vos outils de communication de rattacher votre action à la Fête de la Science régionale et nationale par le respect de la charte graphique nationale.

La coordination se charge de réaliser le programme des opérations labellisées, et de communiquer vers les médias régionaux et locaux la manifestation Fête de la Science.

La communication locale autour des actions est à la charge des porteurs de projets, avec les outils fournis par la coordination dans le **respect de la charte graphique de la Fête de la science**.

Calendrier 2024

Vendredi 22 mars 2024

Lancement de l'appel à projets et aide au montage de projets

Jusqu'au vendredi 24 mai 2024 minuit

Dépôt des projets en ligne sur le site national de la Fête de la science pour bénéficier de la campagne de communication et figurer dans le programme officiel (sous réserve de labellisation).

Clôture des inscriptions et fin d'aide au montage des projets

Début juin 2024

Comité de labellisation des projets.

Seuls les projets labellisés bénéficieront de la campagne de communication associée.

Jusqu'au 18 novembre 2024

Remplissage en ligne du questionnaire d'évaluation de la Fête de la science.

Votre participation à l'évènement vous engage à le compléter.

Chiffres clefs

En 2023 dans le Grand Est

48 867 visiteurs

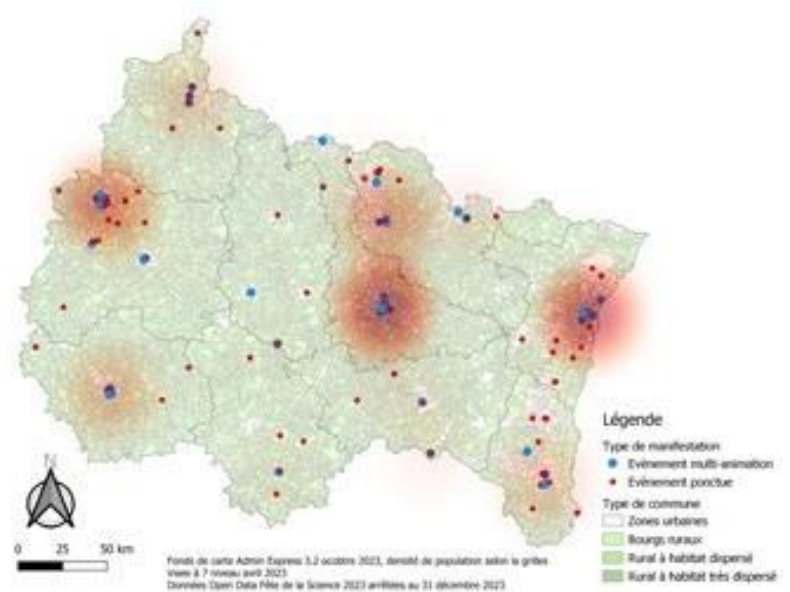
182 porteurs de projets

582 actions réalisées

55 évènements multi animations

88 communes

1399 personnes impliquées



Contacts

Pour toute information, aide au montage et inscription, contactez votre coordination territoriale :

ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE ▪ Accustica

Geoffroy Prévost ▪ geoffroy.prevast@accustica.org ▪ 03 26 50 61 28

MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES ▪ Planétarium d'Épinal

Didier Mathieu ▪ planetarium.epinal@wanadoo.fr ▪ 03 29 35 08 02

HAUT-RHIN ▪ Nef des sciences

Anne-Gaëlle Le Perchec ▪ anne-gaëlle.le-perchec@uha.fr ▪ 03 89 33 62 23

BAS-RHIN ▪ Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg

Elise Helfer ▪ elise.helfer@unistra.fr ▪ 03 68 85 18 53